

REPUBLIQUE FRANCAISE

**VILLE DE RIOM**

(PUY-DE-DOME)

\*

**EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL**

**Effectif légal du Conseil  
Municipal : 33**

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 33**

**Nombre de Conseillers  
présents ou représentés :**

**31**

**Nombre de votants :**

**31**

**Date de convocation :  
6 février 2025**

**Date d'affichage de la  
liste des délibérations :  
18 février 2025**

**Objet : Eglise Notre-  
Dame-du-Marthuret -  
Restauration du  
tableau Ecce Homo  
(1819) par Henri-  
Joseph de Forestier  
(1787-1872) – révision  
du coût de la  
restauration**

L'AN deux mille vingt-cinq, le **13 février** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 6 février, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Salle Attiret Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

**PRESENTS :**

M. BAGES, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, Mme CHAMPEL, MM. CHASSAING, DE ROCQUIGNY, DESMARETS, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mme GRENET, M. HEBERT, Mme LAFOND, M. LARRAUFIE, Mmes LYON, MACHANEK, MEGRET, M. MONNET (à partir de la question n° 3), Mmes NIORT, PIRES-BEAUNE, MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mmes ROUSSEL, STORKSEN, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

**ABSENTS :**

Mme Elodie ACKNIN, Conseillère Municipale  
*absente*

M. Rémy BALLET, Conseiller Municipal  
*a donné pouvoir à Hélène BERTHELEMY*

M. Bernard MONNET, Conseiller Municipal  
*absent jusqu'à la question n° 2*

Mme Virginie MOURNIAC-GILORMINI, Conseillère Municipale  
*absente*

M. Mickaël SEMANA, Conseiller Municipal Délégué  
*a donné pouvoir à Pierre PECOUL*

Mme Géraldine TOVAR, Conseillère Municipale  
*a donné pouvoir à Pierre CHASSAING*

<> <> <> <>

**Secrétaire de Séance : Mathéo HEBERT**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 13 FEVRIER 2025**

**QUESTION N° 5**

**OBJET : Eglise Notre-Dame-du-Marthuret - Restauration du tableau Ecce Homo (1819) par Henri-Joseph de Forestier (1787-1872) – révision du coût de la restauration**

**RAPPORTEUR : Jean-Pierre BOISSET**

**Question étudiée par la Commission n° 3 « Qualité de vie et animation » qui s'est réunie le 29 janvier 2025.**

Par délibération en date du 9 octobre 2023, le Conseil Municipal avait approuvé l'opération de restauration du tableau de grandes dimensions, figurant la scène dite de l'*Ecce Homo*, présenté dans l'une des chapelles de l'Eglise Notre-Dame-du-Marthuret.

Pour rappel, le coût de cette opération avait été estimé à 32 275,00 € HT (soit 39 930,00 € TTC). A cet effet, des demandes de subventions auprès de l'Etat (DRAC Auvergne Rhône-Alpes) et du Département ont été sollicitées.

Comme indiqué dans le rapport du prestataire en charge de cette opération (Clémence Fargues – EI), la première phase de travaux a été réalisée, ce qui a permis d'envisager plus précisément la phase de réintégration colorée.

Dans ce cadre, la peinture présente des particularités structurelles importantes au niveau de sa couche picturale, notamment de nombreuses craquelures prématurées et des zones de réticulations affectant la peinture. Ces défauts, observés lors de la phase d'inspection, avaient conduit à l'élaboration d'un devis incluant une option de réintégration colorée pour certaines craquelures, sans certitude sur leur aspect après dégrasage et allègement des vernis. Ces derniers, ternis et oxydés, atténuaient jusque-là les défauts chromatiques.

Suite à une réunion le 4 novembre dernier entre les différents acteurs du chantier, ces derniers se sont accordés sur les interventions nécessaires :

- La retouche des craquelures les plus ouvertes,
- Le traitement des zones où des couches sous-jacentes, plus claires, sont visibles et nuisent à l'esthétique,
- Une reprise technique des visages des personnages, nécessitant une grande précision.

Compte tenu des dimensions de l'œuvre (415 cm x 305 cm, soit plus de 12 m<sup>2</sup>), l'ampleur des retouches est importante. Le devis initial, estimé lors de l'appel d'offres, ne couvre pas les prestations supplémentaires liées à ces décisions. Ces retouches nécessitent une technicité et une minutie particulières, car elles se concentrent sur les petits creux de la couche picturale.

Initialement, il était prévu 6 jours d'intervention pour deux personnes pour un montant estimé en mai 2023 à 5 590,00 € HT (soit 6 708,00 € TTC). Au regard de ce constat, le devis relatif à la réintégration colorée révisé prévoit 8 jours d'intervention pour deux personnes, incluant une réunion de chantier supplémentaire, pour un montant de 7 340,00 € HT (soit 8 808,00 € TTC).

L'augmentation du coût de cette opération est donc de 1 750,00 € HT (soit 2 100,00 € TTC).

**Le Conseil Municipal est invité à :**

**- approuver le financement du coût révisé de cette opération.**

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE**

**Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.**

**Pour extrait conforme.**

**RIOM, le 13 février 2025**

**Le Maire,**

*signé*

**Pierre PECOUL**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Riom (23 rue de l'Hôtel-de-Ville, BP 50020 63201 Riom Cedex), étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).*